



MERTZWILLER

S'Dorf hewe un s'Dorf drewe

DICRIM

**DOCUMENT D'INFORMATION COMMUNAL
SUR LES RISQUES MAJEURS**

S'informer sur les risques majeurs
pour mieux réagir en cas d'urgence

À CONSERVER

MAIRIE DE MERTZWILLER

17 rue de la Liberté

67580 MERTZWILLER

03 88 90 30 02

mairie@mertzwiller.fr

<https://www.facebook.com/mairiemertzwiller/>

www.mertzwiller.fr



Sommaire

Le mot du Maire.....	pg 01
Rappels réglementaires	pg 02
L'alerte	pg 03
Recensement des différents risques majeurs	pg 05
▲ Le risque tempête	pg 06
▲ Le risque fortes chutes de neige	pg 09
▲ Le risque inondation	pg 10
▲ Le risque mouvement de terrain	pg 13
▲ Le risque sismique.....	pg 14
▲ Le risque feux de forêt.....	pg 16
▲ Le risque transport de marchandises dangereuses.....	pg 18
▲ Le risque industriel.....	pg 19
Ce que vous devez faire en cas de.....	pg 20
Numéros d'urgence	pg 25



Le mot du Maire

Chères concitoyennes, chers concitoyens

La sécurité et la protection des habitants de Mertzwiller est l'une des préoccupations majeures de l'équipe municipale et moi-même.

Le DICRIM est un support indispensable qui vous est destiné, il recense et cartographie les risques majeurs encourus sur la commune, ainsi que les consignes de sécurité à connaître en cas d'événements majeurs. Il mentionne les actions menées afin de prévenir les conséquences de ces risques.

Il informe le comportement à adopter pour favoriser l'efficacité des secours et assurer au mieux votre sécurité.

Si un risque majeur sur notre commune devait se produire la municipalité serait bien sûr mobilisée. Les élus et les services sont préparés à ces éventualités et ont établi pour cela un Plan Communal de Sauvegarde (PCS).

Il est néanmoins primordial que la population soit sensibilisée aux risques encourus et puisse avoir connaissance des comportements à adopter à titre individuel, si une alerte devait être déclenchée.

L'objectif de ce document est de vous permettre au mieux de se préparer à un événement grave.

Vous trouverez dans ce document l'essentiel des informations à connaître en cas de survenue d'un événement grave.

Le Maire,

Michel SCHWEIGHOEFFER.



Rappels réglementaires



Le DICRIM (Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs) est un document réalisé par le maire dans le but d'informer les habitants de sa commune sur les risques naturels et technologiques qui les concerne, sur les mesures de prévention, de protection et de sauvegarde mise en œuvre ainsi que sur les moyens d'alerte en cas de survenance d'un risque.

Il vise aussi à indiquer les consignes de sécurité individuelles à respecter, consignes qui font également l'objet d'une campagne d'affichage, organisée par le maire et à laquelle sont associés les propriétaires de certains bâtiments (locaux à usage d'habitation regroupant plus de quinze logements par exemple).

L'ensemble des dispositions réglementaires concernant le DICRIM est aujourd'hui codifié au Code de l'Environnement (CE), article R125-9 à R125-14. Elles sont complétées par le décret n°2005-233 du 14 mars 2005 relatif à l'établissement des repères de crues et par le décret n°2005-1156 du 13 septembre 2005 relatif au plan communal de sauvegarde.

L'alerte

Etat d'alerte

L'accident majeur est une situation exceptionnelle qui appelle une organisation toute aussi exceptionnelle. Il faut donc se préparer à gérer l'évènement, en examinant et suivant les principales consignes d'urgence.

L'alerte et signal d'alerte

L'alerte

Pourra être déclenchée par différents moyens tels que, l'activation d'un signal sonore (sirène) destiné à prévenir la population de l'imminence d'une catastrophe, des panneaux municipaux, du site de la Commune ou des réseaux sociaux. Elle permet à chacun de modifier son comportement pour adopter une attitude réflexe appliquant les consignes de sécurité, et les mesures de protection adaptées et décrites dans le présent document.

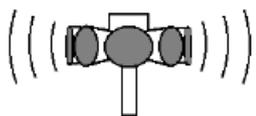
L'alerte sera la réponse à une précision d'un risque majeur encouru. Toutefois certains risques majeurs notamment les tremblements de terre peuvent survenir sans que la prévision à court terme ait pu être enregistrée. L'alerte dans ce cas n'aura pu être donnée.

L'activation du signal sonore par sirène

Le signal d'alerte est un signal particulier émis par une sirène. Il est émis dans toute situation d'urgence, mais ne renseigne pas sur la nature du danger.

LE SIGNAL NATIONAL D'ALERTE

Début d'alerte



En cas d'alerte, une sirène émet un signal :

- prolongé
- modulé (montant et descendant)
- comportant 3 séquences entrecoupées d'un court silence



1 minute 41 secondes

5 secondes



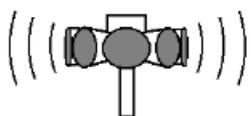
1 minute 41 secondes

5 secondes



1 minute 41 secondes

Fin d'alerte



La fin de l'alerte sera annoncée par la sirène, sous forme d'un son continu de :



30 secondes

La procédure « Vigilance Météo »

Mise en place par Météo France, elle a pour objectif de décrire, le cas échéant, les dangers des conditions météorologiques des prochaines vingt-quatre heures.

La carte de vigilance est élaborée deux fois par jour (à 6h et à 16h) à des horaires choisis pour une diffusion optimale par les services de sécurité et les médias. Pour la consulter en ligne : www.meteofrance.com

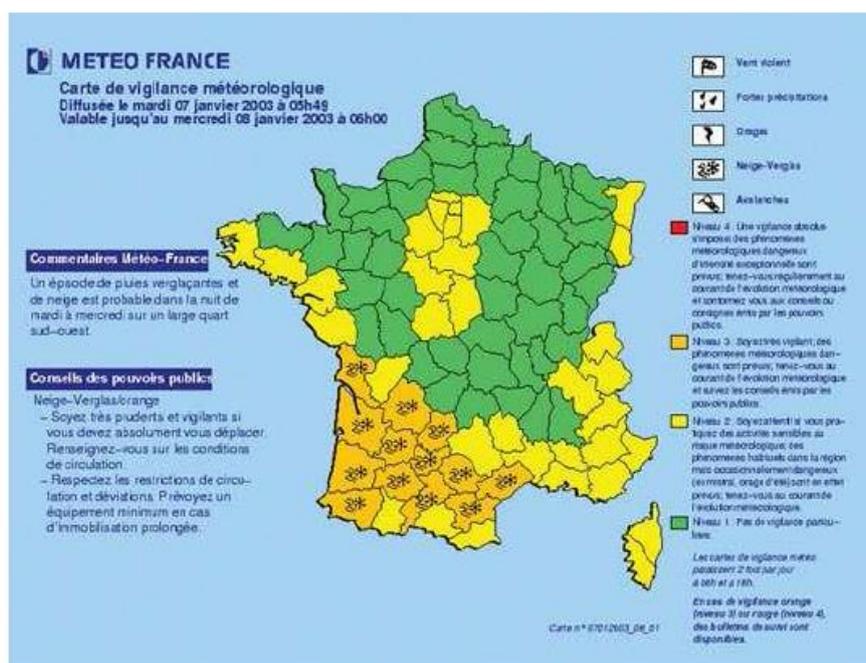
Les couleurs sont définies à partir de critères quantitatifs correspondant à des phénomènes météorologiques attendus. L'information météorologique est accompagnée de conseils de comportement adaptés :

Vert : pas de vigilance particulière ;

Jaune : phénomènes habituels dans la région, mais occasionnellement dangereux ;

Orange : vigilance accrue nécessaire, car phénomènes dangereux d'intensité inhabituelle prévus – Alerte des services de l'Etat, des maires, de certains services publics et des médias et diffusion de conseils de comportement à la population, suivi de la situation (le maire se tient informé de la situation et de l'évolution auprès de Météo-France) ;

Rouge : vigilance absolue obligatoire, car phénomènes dangereux d'intensité exceptionnelle prévus – mobilisation immédiate des services opérationnels, mise en alerte des autres services de l'Etat, des maires, des certains services publics et des médias, diffusion de consignes de comportement à la population, activation d'une cellule de crise.



Des conseils de comportements sont définis par la Sécurité Civile qui peut prendre en compte, outre les conditions purement météorologiques, des éléments conjoncturels comme les départs en vacances.

Recensement des différents risques majeurs

Les risques naturels



Risques météorologiques : la commune de Mertzwiller est inévitablement concernée par les différents risques météorologiques : tempête, fortes chutes de neige, de fortes pluies,



Une forte montée des eaux peut survenir lors de fortes pluies ou de fonte des neiges pouvant être associées à de fortes pluies.

Le risque d'inondation est également possible par ruissellement et coulée de boue et par une crue. Le PPRI de la Moder a été approuvé par arrêté préfectoral le 08 avril 2021. Les rues le plus impactées par une inondation suite à la crue de la Zinsel, sont l'impasse des Berges de la Zinsel, la route de Mietesheim, et quelques habitations de la rue de la Liberté (essentiellement l'arrière des habitations).



Mouvements de terrain : la commune est soumise à l'érosion des berges – au lieu dit : Berges de la Zinsel ce qui peut provoquer des mouvements de terrain.



La zone de sismicité de la Commune est de 3 (modérée).



Mertzwiller est entouré de massifs forestiers (forêt de Haguenau). Toutes les sorties sauf celle donnant vers Gundershoffen donne sur la forêt de Haguenau. De plus, le Dépôt de Munitions présent dans la forêt peut être un risque supplémentaire en cas de feux à proximité du dépôt.

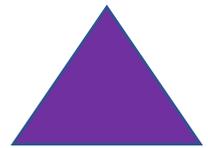
Les risques technologiques



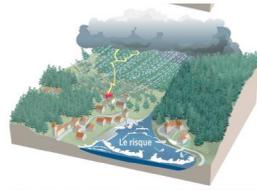
Le dépôt de munitions de Neubourg représente également un risque pour les administrés se situant dans le polygone de l'armée. Le PPRT du dépôt de munitions de Neubourg a été approuvé par arrêté préfectoral du 18 décembre 2015, tandis que le PPI du dépôt de munitions de Neubourg a été approuvé le 19 janvier 2023.

La Commune de Mertzwiller est traversée par la départementale 1062, qui est un axe routier important. La Commune dispose également d'une gare. Du fait de la circulation importante, la traversée de matières dangereuses est inévitable. Mais il y a aussi les canalisations de gaz.

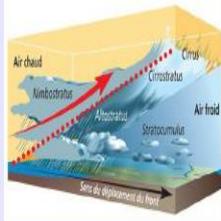
Le risque tempête



Le seuil au-delà duquel on parle correspondant au degré 10 de classification des vents selon effets sur l'environnement). Le caractéristiques différentes est

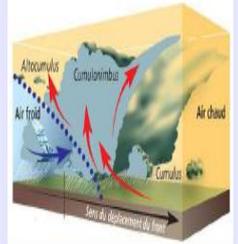


de tempête est de 89 km/h, l'échelle de Beaufort (échelle de douze degrés, en fonction de leurs contact entre deux masses d'air de appelé un front.



Front chaud

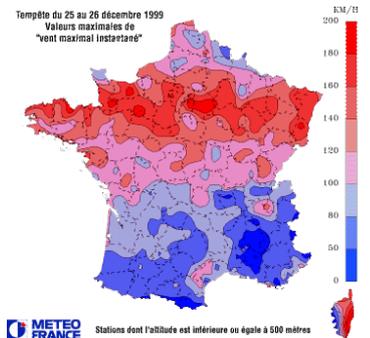
On distingue les fronts chauds et les fronts froids. Un front chaud sépare une masse d'air chaud poussant une masse d'air froid. Un front d'air froid sépare une masse d'air froid poussant une masse d'air chaud. Du fait de la différence de densité entre les masses d'air chaud (légère) et froid (lourde), un front est généralement oblique. Une tempête correspond à l'évolution d'une perturbation atmosphérique, ou dépression, le long de laquelle s'affrontent deux masses d'air aux caractéristiques distinctes (température, teneur en eau).



Front froid



La tempête du 26 décembre 1999 a fait de nombreux dégâts. Mais fort heureusement, ce ne fut que des dégâts matériels. Une permanence a été assurée en mairie pour répondre aux demandes des administrés (appel France Telecom pour le rétablissement des lignes téléphoniques, apport d'eau et nourriture,...).



Niveau d'alerte **Orange** :

Conséquences possibles

- Des coupures d'électricité et de téléphone peuvent affecter les réseaux de distribution pendant des durées relativement importantes.
- Les toitures et les cheminées peuvent être endommagées.
- Les branches des arbres risquent de se rompre.
- Les véhicules peuvent être déportés.
- La circulation peut être perturbée, en particulier sur le réseau secondaire en zone forestière.

Conseils de comportements

- Limitez vos déplacements. Limitez votre vitesse sur route et autoroute, en particulier si vous conduisez un véhicule ou un attelage sensible aux effets du vent.
- Ne vous promenez pas en forêt ni sur le littoral.
- En ville, soyez vigilants face aux chutes possibles d'objets divers.
- N'intervenez pas sur les toitures et ne touchez en aucun cas à des fils électriques tombés au sol.
- Rangez ou fixez les objets sensibles aux effets du vent ou susceptibles d'être endommagés.

Niveau d'alerte **Rouge**

Conséquences possibles

- Des coupures d'électricité et de téléphone peuvent affecter les réseaux de distribution pendant des durées très importantes.
- Des dégâts nombreux et importants sont à attendre sur les habitations, les parcs et les plantations. Les massifs forestiers peuvent être fortement touchés.
- La circulation routière peut être rendue très difficile sur l'ensemble du réseau.
- Les transports aériens, ferroviaires et maritimes peuvent être sérieusement affectés.

Conseils de comportements

Dans la mesure du possible

- Restez chez vous.
- Mettez-vous à l'écoute de vos stations de radios locales.
- Prenez contact avec vos voisins et organisez-vous.

En cas d'obligation de déplacement

- Limitez-vous au strict indispensable en évitant, de préférence, les secteurs forestiers.
- Signalez votre départ et votre destination à vos proches.

Pour protéger votre intégrité et votre environnement proche

- Rangez ou fixez les objets sensibles aux effets du vent ou susceptibles d'être endommagés.
- N'intervenez en aucun cas sur les toitures et ne touchez pas à des fils électriques tombés au sol.
- Prévoyez des moyens d'éclairage de secours et faites une réserve d'eau potable.
- Si vous utilisez un dispositif d'assistance médicale (respiratoire ou autre) alimenté par l'électricité prenez vos précautions en contactant l'organisme qui en assure la gestion.

Respecter les consignes des autorités

- Rentrer à l'intérieur tous les objets susceptibles d'être emportés (chaises, tables,...).
- Débrancher les appareils électriques et les antennes de télévision.
- Pour les responsables de chantiers de construction : mettre les grues en girouettes, rassembler le personnel à l'abri.
- Pour les agriculteurs, rentrer le bétail et le matériel.
- En cas de manifestation avec un chapiteau : arrêter la manifestation et évacuer le public.
- Ne pas prendre la voiture.
- Ne pas prendre l'ascenseur pour éviter de rester bloqué.



**Mettez-vous
à l'abri**



**N'utilisez pas
votre véhicule**



**Fermez portes,
fenêtres et volets**



**Prenez contact
avec vos voisins et
organisez-vous**



**Placez les groupes
électrogènes à l'extérieur
de la maison**



**N'intervenez en aucun cas
sur les toitures et
ne touchez pas aux fils
électriques tombés au sol**



**Prévoyez des moyens
d'éclairages de secours
et faites une réserve
d'eau potable**



**Prenez vos précautions si
vous utilisez un dispositif
d'assistance médicale**
(contactez l'organisme
qui en assure la gestion)



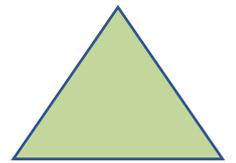
- **INFORMEZ-VOUS** auprès des autorités et de **Météo France**
- **SUIVEZ** les comptes officiels sur les réseaux sociaux
- **RESPECTEZ** les consignes données par les autorités



MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

| @Place_Beauvau | /ministere.interieur | @ministere_interieur | www.interieur.gouv.fr

Risque fortes chutes de neige



Quelles sont les conséquences possibles d'une vigilance rouge neige-verglas ?

- De très importantes chutes de neige ou du verglas sont attendus, susceptibles d'affecter gravement les activités humaines et la vie économique.
- Les routes risquent de devenir rapidement impraticables sur l'ensemble du réseau.
- De très importants dégâts peuvent affecter les réseaux de distribution d'électricité et de téléphone pendant plusieurs jours.
- De très importantes perturbations sont à craindre concernant les transports aériens et ferroviaires.

Quels sont les comportements à adopter ?

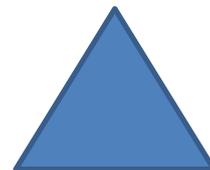
Dans la mesure du possible

- Restez chez vous.
- N'entreprenez aucun déplacement autres que ceux absolument indispensables.
- Mettez-vous à l'écoute de vos stations de radio locales.
- En cas d'obligation de déplacement
- Renseignez vous sur le site de Bison Futé.
- Signalez votre départ et votre lieu de destination à vos proches.
- Munissez vous d'équipements spéciaux.
- Respectez scrupuleusement les déviations et les consignes de circulation.
- Prévoyez un équipement minimum au cas où vous seriez obligés d'attendre plusieurs heures sur la route à bord de votre véhicule.
- Ne quittez celui-ci sous aucun prétexte autre que sur sollicitation des sauveteurs.

Pour protéger votre intégrité et votre environnement proche

- Protégez-vous des chutes et protégez les autres en dégageant la neige et en salant les trottoirs devant votre domicile, tout en évitant d'obstruer les regards d'écoulement des eaux.
- Ne touchez en aucun cas à des fils électriques tombés au sol.
- Protégez vos canalisations d'eau contre le gel.
- Prévoyez des moyens d'éclairage de secours et faites une réserve d'eau potable.
- Si vous utilisez un dispositif d'assistance médicale (respiratoire ou autre) alimenté par électricité, prenez vos précautions en contactant l'organisme qui en assure la gestion.
- Installez impérativement les groupes électrogènes à l'extérieur des bâtiments.
- N'utilisez pas pour vous chauffer :
 - *des appareils non destinés à cet usage : cuisinière, brasero ; etc.
 - *les chauffages d'appoint à combustion en continu. Ces appareils ne doivent fonctionner que par intermittence.





Le risque inondation



L'inondation est une submersion à des hauteurs variables, rapide ou lente, d'une zone pouvant être habitée, habituellement hors d'eau, par débordement naturel d'un cours d'eau, soit par une coulée d'eau chargée en sédiments (coulée d'eau boueuse).

L'inondation fait suite à un épisode de pluie importante et/ou à une fonte de neige.

Le risque d'inondation est la conséquence de deux composantes : l'eau qui peut sortir de son lit

habituel d'écoulement et l'homme qui l'espace alluvial pour y implanter de constructions, d'équipements et L'État, par le biais des Services de Crues (SPC) et du Service Central Hydrométéorologique d'Appui à la Inondations (SCHAPI), assure la principaux cours d'eau et de ce fait, crues sur des secteurs identifiés.



s'installe dans toutes sortes d'activités.

Prévision des

Prévision des surveillance des la prévision des

Plusieurs inondations ont eu lieu à Mertzwiller, certaines ont été répertoriées catastrophe naturelle :

01/07/1987 : inondation par une crue et inondation par ruissellement et coulée de boue.

19/12/1993 : inondation par ruissellement et coulée de boue et par une crue.

27/06/1994 : inondation par ruissellement et coulée de boue et par une crue.

16/05/1997 : inondation par une crue et par ruissellement et coulée de boue.

25/12/1999 : mouvement de terrain.

25/12/1999 : inondation par une crue et inondation par ruissellement et coulée de boue.

11/05/2002 : inondation par ruissellement et coulée de boue et par une crue.

De nombreuses caves ont été inondées lors de ces inondations, causant des dégâts matériels, généralement de l'électroménager.

De nombreux travaux ont été réalisés dans la commune pour limiter les risques d'inondations, notamment dans la rue de Neubourg où l'assainissement a été entièrement refait. Le règlement du PLUi (Plan Communal d'Urbanisme Intercommunal) prévoit des prescriptions particulières pour les zones inondables en lien avec le PPRi de la Moder.

Quelques consignes :

Avant :

- obturer les entrées d'eau : portes, soupiriaux, aérations,
- couper le gaz et l'électricité,
- mettre au sec les meubles, objets, matières et produits,
- amarrer les cuves, prendre les mesures pour éviter la pollution de l'eau (fuel, produits toxiques,...),
- faire une réserve d'eau potable,
- prévoir l'évacuation.

Pendant :

- s'informer de la montée des eaux (radio, mairie,...),
- couper le gaz et l'électricité,
- aller sur les points hauts préalablement repérés (étages des maisons, collines),
- n'entreprendre une évacuation que si vous en recevez l'ordre des autorités ou si vous êtes forcés par la crue,
- ne pas s'engager sur une route inondée (à pied ou en voiture).

Après :

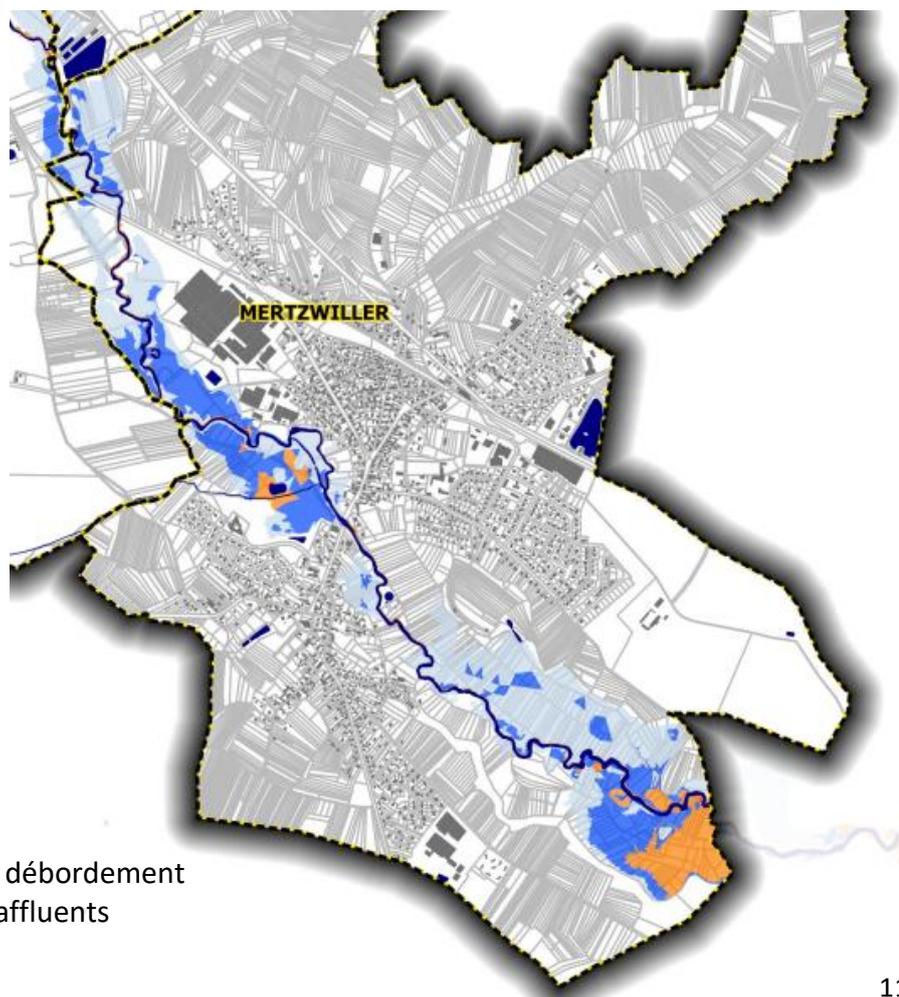
- aérer et désinfecter les pièces,
- chauffer dès que possible et dès que les conditions de sécurité le permettent,
- ne rétablir le gaz et l'électricité que sur une installation sèche.

Remarque en ce qui concerne les crues torrentielles, compte tenu du caractère brutal et très rapide du phénomène, la meilleure solution consiste à ne pas s'implanter à proximité immédiate des rives, même si le filet d'eau apparaît sans danger.

A l'approche du sinistre :

Se conformer aux directives des services techniques et des pompiers, y compris en cas de mesure d'évacuation.

Respecter la réglementation de circulation et de stationnement.



Aléa inondation issu du débordement de la Moder et des ses affluents



QUE FAIRE EN CAS D'...

Premier risque naturel en France, les inondations concernent une très grande majorité des territoires français.

INONDATION ?

Avant une inondation

- **RENSEIGNEZ-VOUS** auprès de la **mairie** sur le type d'inondation qui vous concerne et les mesures de protection (lieux d'hébergement en cas d'évacuation, etc.)
- **FAITES RÉALISER** un diagnostic de vulnérabilité de votre maison
- **PRÉPAREZ** votre kit d'urgence **72 heures** avec les objets et articles essentiels
- **PRÉVOYEZ** les dispositifs de **protection à installer** : sacs de sable, barrières amovibles (batardeaux) et le matériel pour surélever les meubles
- **AMÉNAGEZ** une zone refuge à l'étage, avec une ouverture permettant l'évacuation **OU IDENTIFIEZ** un lieu à proximité pour vous réfugier



Quand une inondation est annoncée et que l'eau monte

- **ÉLOIGNEZ-VOUS** des cours d'eau, des berges et des ponts
- **REPORTEZ** tous vos déplacements, que ce soit à pied ou en voiture
- **N'ALLEZ PAS CHERCHER** vos enfants à l'école ou à la crèche : ils y sont en sécurité
- **INFORMEZ-VOUS** sur les sites Météo-France et Vigicrues
- **INSTALLEZ** les dispositifs de protection, sans vous mettre en danger, et placez en hauteur les produits polluants
- **COUPEZ**, si possible, les réseaux de gaz, d'électricité et de chauffage
- **RÉFUGIEZ-VOUS** dans un bâtiment, en hauteur ou à l'étage, avec le kit d'urgence 72 heures
- **NE DESCENDEZ PAS** dans les sous-sols ou les parkings souterrains

Pendant toute la durée de l'inondation



NE PRENEZ PAS VOTRE VOITURE, 30 cm d'eau suffisent à emporter une voiture



ÉVITEZ DE TÉLÉPHONER afin de laisser les réseaux disponibles pour les secours



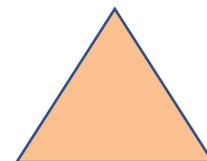
RESTEZ À L'ABRI, n'évacuez votre domicile que sur ordre des autorités



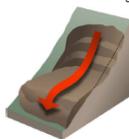
RESTEZ À L'ÉCOUTE des consignes des autorités

POUR EN SAVOIR PLUS : georisques.gouv.fr

Le risque mouvement de terrain



Le glissement à surface de rupture circulaire se produit généralement dans des matériaux homogènes.



Les éboulis en pied de versants rocheux sont le fruit des chutes de blocs



Les effondrements de cavités souterraines : peuvent entraîner l'effondrement du toit de la cavité et provoquer en surface une dépression généralement de forme circulaire.



La décompression des roches est à l'origine de l'effondrement du toit des cavités souterraines.

Les mouvements de terrain concernent l'ensemble des déplacements du sol ou du sous-sol, qu'ils soient d'origine naturelle ou occasionnés par l'homme. Parmi ces différents phénomènes observés, on distingue :

- les affaissements et les effondrements de cavités,
- les chutes de pierres et éboulements,
- les glissements de terrain,
- les modifications des berges de cours d'eau,
- les tassements de terrain provoqués par les alternances de sécheresse et de réhydratation des sols.

Une fois déclarés, les mouvements de terrains peuvent être regroupés en deux grandes catégories selon le mode d'apparition des phénomènes observés. Il existe d'une part, des processus lents et continus (affaissements, tassements...) et d'autre part, des événements plus rapides et discontinus comme les effondrements, les éboulements, les chutes de pierres,...

La commune de Mertzwiller n'est pas, pour l'instant, sujette aux mouvements de terrain.

Les consignes :

Avant :

- S'informez des risques encourus et des consignes de sauvegarde (points de regroupement désignés par l'autorité).

Pendant :

- En cas d'effondrement du sol :

- Evacuer les bâtiments (sans utiliser les ascenseurs) latéralement en recherchant les points hauts.
- S'éloigner de la zone dangereuse.
- Rejoindre les lieux de regroupement.

- En cas d'éboulement ou de chutes de pierres :

- Fuir latéralement.
- S'éloigner du point d'effondrement.
- Ne pas revenir sur ses pas.
- Ne pas entrer dans un bâtiment endommagé.
- Suivre les consignes données par la radio.

RESTER CALME, penser qu'à votre sécurité

Après :

- En cas d'éboulement ou de chutes de pierres :

- Fermer le gaz et l'électricité.
- Evacuer les bâtiments et s'éloigner des points dangereux.
- Rejoindre les lieux de regroupement.
- Informez les autorités de tout danger observé.
- Evaluer les dégâts.



Ecouter la radio



Fuyez latéralement



gagnez un point haut



N'entrez pas dans un bâtiment endommagé

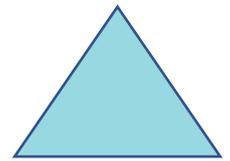


Ne pas chercher les enfants à l'école



Ne pas téléphoner sauf en cas d'urgence

Le risque sismique



Les séismes sont, avec le volcanisme, l'une des manifestations de la tectonique des plaques. L'activité sismique est concentrée le long de failles, en général à proximité des frontières entre ces plaques. Lorsque les frottements au niveau d'une de ces failles sont importants, le mouvement entre les deux plaques est bloqué. De l'énergie est alors stockée le long de la faille. La libération brutale de cette énergie permet de rattraper le retard du mouvement des plaques. Le déplacement instantané qui en résulte est la cause des séismes. Après la secousse principale, il y a des répliques, parfois meurtrières, qui correspondent à des petits réajustements des blocs au voisinage de la faille. L'importance d'un séisme se caractérise par deux paramètres : sa magnitude et son intensité.

Mertzwiller est de sismicité modérée (zone 3).

Ci-dessous quelques gestes à avoir lors d'un séisme :

Avant :

- Repérer les points de coupure du gaz, eau, électricité
- Fixer les appareils et les meubles lourds
- Préparer un plan de regroupement familial



Légende :
Faible
Modéré
Important

Pendant :

➔ Dès la première secousse : se baisser, se protéger la tête et surtout rester où vous êtes :

- A l'intérieur : se mettre près d'un mur, d'une colonne porteuse, dans l'encadrement d'une porte ou sous des meubles solides. S'éloigner des fenêtres. Si vous êtes au lit : attendre en se protégeant la tête avec un oreiller. Les objets situés au-dessus de vous peuvent tomber. De plus, les éclats de verre cassé sur le sol blessent souvent les personnes qui ont cherché à évacuer ou à sortir du lit pour se glisser dessous.
- A l'extérieur : ne pas rester sous des fils électriques ou ce qui peut s'effondrer (ponts, corniches, toitures,..).
- En voiture : s'arrêter et ne pas descendre avant la fin des secousses. Eviter les ponts ou les rampes qui pourraient avoir été endommagés par le séisme.
- Si vous êtes dans un magasin ou tout autre endroit public, ne pas se précipiter vers les sorties. S'éloigner des étagères contenant les objets qui pourraient tomber.
- Si vous êtes dans la cuisine, s'éloigner du réfrigérateur, du fourneau et des placards suspendus.
- Si vous êtes dans un stade ou un théâtre, rester dans votre siège et se protéger la tête avec vos bras. Ne pas essayer de partir avant l'arrêt des secousses. Partir dans le calme, de façon ordonnée.

- Ouvrir les portes pour éviter leur blocage.
- Se protéger la tête avec les bras.
- Ne pas allumer de flamme.

Après :

- Se méfier des répliques après la première secousse : il peut y avoir d'autres secousses.
- Ne pas prendre les ascenseurs pour quitter un immeuble.
- Vérifier l'eau, l'électricité. En cas de fuite, ouvrir les fenêtres et les portes et prévenir les autorités après s'être mis à l'abri.





QUE FAIRE EN CAS DE...

SÉISME ?

Le séisme est le risque naturel majeur potentiellement le plus meurtrier, tant par ses effets directs (chutes d'objets et effondrement de bâtiments) qu'indirects (mouvements de terrain, tsunami, etc.).

Avant les secousses, préparez-vous

- **REPÉREZ les endroits où vous protéger :** loin des fenêtres, sous un meuble solide
- **FIXEZ les appareils et meubles lourds** pour éviter qu'ils ne soient projetés ou renversés
- **PRÉPAREZ VOTRE KIT D'URGENCE 72H** avec les objets et articles essentiels
- **FAITES RÉALISER UN DIAGNOSTIC de vulnérabilité** de votre bâtiment



Pendant les secousses

- **ABRITEZ-VOUS PRÈS D'UN MUR**, d'une structure porteuse ou sous des meubles solides
- **ELOIGNEZ-VOUS DES FENÊTRES** pour éviter les bris de verre
- Si vous êtes en rez-de-chaussée ou à proximité d'une sortie, **ELOIGNEZ-VOUS DU BÂTIMENT**

- **NE RESTEZ PAS PRÈS DES LIGNES ÉLECTRIQUES** ou d'ouvrages qui pourraient s'effondrer (ponts, corniches, ...)
- **EN VOITURE, NE SORTEZ PAS** et arrêtez-vous à distance des bâtiments
- **RESTEZ ATTENTIF :** après une première secousse, il peut y avoir des répliques



Après les secousses



SORTEZ DU BÂTIMENT, évacuez par les escaliers et éloignez-vous de ce qui pourrait s'effondrer



ELOIGNEZ-VOUS DES CÔTES et rejoignez les hauteurs : un séisme peut provoquer un tsunami



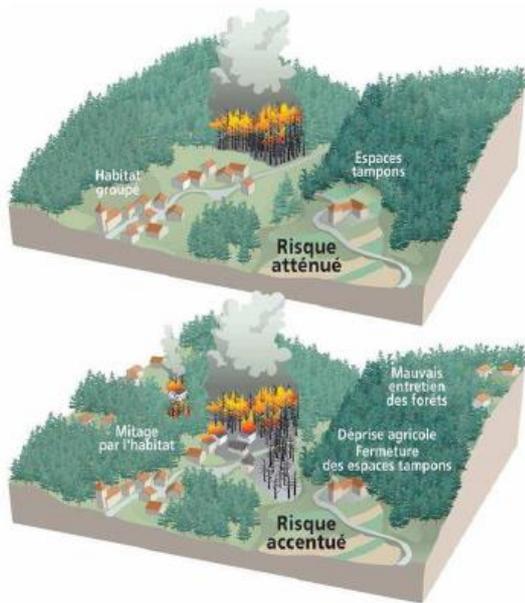
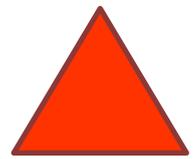
ÉVITEZ DE TÉLÉPHONER afin de laisser les réseaux disponibles pour les secours



RESTEZ À L'ÉCOUTE des consignes des autorités

POUR EN SAVOIR PLUS : georisques.gouv.fr

Le risque feux de forêt



Les incendies ou feux de végétation sont des sinistres qui se déclarent dans une formation végétale, qui peut être de type forestière (forêts de feuillus, de conifères ou mixtes), subforestière (maquis, garrigues ou landes) ou encore de type herbacée (prairies, pelouses,...). Cette définition n'intègre donc pas les autres feux de l'espace rural et périurbain, c'est-à-dire, les feux de massifs de moins de 1 ha, les feux de boisements linéaires, les feux d'herbes, les feux agricoles, de dépôts d'ordures et autres.

Dans tous les cas un départ de feu nécessite plusieurs facteurs :

- un combustible (ici, le végétal),
- un comburant (l'oxygène de l'air),
- une source d'énergie (flamme, étincelle, brandon,...).

Quelques consignes :

Avant :

- repérer les chemins d'évacuation, les abris en dur,
- prévoir les moyens d'autoprotection (points d'eau, matériel d'arrosage...),
- débroussailler,
- vérifier les toitures (risque d'accumulation de matériaux dans les gouttières et sur le toit),
- entretenir les accès utilisables pour évacuer ou pour le passage des secours.

ETRE VIGILANTS, ACTEURS ET SIGNALER TOUT COMPORTEMENT ANORMAL !

En cas de départ de feu :

- informer les pompiers le plus rapidement et le plus précisément en composant le 18 ou le 112,
- ouvrir les accès de votre propriété, les pompiers pourraient avoir besoin d'y accéder,
- arroser la maison, les bâtiments avant l'arrivée du feu, mettre ensuite les tuyaux à l'abri,
- fermer les bouteilles de gaz situées à l'extérieur, immerger les si possible ou les éloigner de l'habitation,
- rentrer les animaux,
- entrer dans le bâtiment en dur le plus proche, fermer les volets, portes-fenêtres, exutoires et ventilation (VMC) pour éviter les appels d'air,
- obturer les entrées d'air avec des linges humides,
- respirer au travers d'un linge humide. Si votre environnement est enfumé, se souvenir que l'air frais est au sol.

Dans tous les cas, suivre les instructions des pompiers ou des autorités.



Si vous circuler à bord d'un véhicule, vous devez gagner au plus tôt un espace dégagé (champs de culture, clairière) ou rester sur une route et signaler votre présence en allumant vos phares et votre signal de détresse.

-A pied, rechercher un écran (rocher, mur). S'éloigner dos au vent en vous dirigeant sur les côtés du front de feu.

**GARDER SON CALME, LE PASSAGE DU FEU NE DURE PAS TRES LONGTEMPS.
LES SERVICES DE SECOURS INTERVIENDRONT RAPIDEMENT.**

Après :

- aérer les lieux de vie,
- éteindre les foyers résiduels si besoin,
- signaler toute reprise de feu.



Dégagez les voies d'accès,
Arrosez les abords



Ouvrez le portail de votre
terrain



Fermez et abritez les
réservoirs de gaz, évitez
tout risque d'explosion



Dirigez vous vers un
bâtiment



Fermez les portes et les
volets



Bouchez les entrées d'air

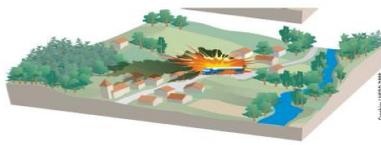
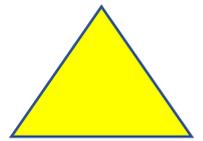


Ne vous approchez
pas du feu



N'évacuer les lieux que sur
décision des Sapeurs-
pompiers

Le risque transport de marchandises dangereuses



Explosion d'un camion citerne



Panneaux de signalisation

Le transport de matières dangereuses (TMD) ne concerne pas que des produits hautement toxiques, explosifs ou polluants. Tous les produits dont nous avons régulièrement besoin, comme les carburants, le gaz ou les engrais, peuvent, en cas d'évènement, présenter des risques pour la population ou l'environnement.

Le risque de transport de matières dangereuses, ou risque TMD, est consécutif à un accident se produisant lors du transport de ces matières par voie routière, ferroviaire, voie d'eau ou canalisations.

Mertzwiller est compris dans ce risque du fait des voies routières et ferroviaires sur la commune, ainsi que des canalisations de gaz. Une circulation importante est présente notamment sur la RD 1062, en l'absence de contournement.

En cas d'alerte, la sirène de la commune retentira, les administrés, s'ils le peuvent, devront se confiner à l'intérieur, en fermant les fenêtres et en arrêtant la ventilation.



Avant :

- connaître la signification des codes dangers (panneaux orangés sur les véhicules),
- connaître le signal d'alerte et les consignes de confinement.

Pendant :

Si vous êtes témoin :

- donnez l'alerte (sapeurs pompiers : 18 ; police ou gendarmerie : 17) en précisant le lieu exact, la nature du moyen de transport, le nombre estimé de victimes, le numéro du produit et son code danger, la nature du sinistre (feu, fuite, explosion,...),
- s'il y a des victimes, ne les déplacer pas, sauf en cas d'incendie. Ne devenez pas une victime supplémentaire en touchant le produit ou en vous en approchant (fuites possibles),
- si un nuage toxique vient vers vous, fuyez si possible selon un axe perpendiculaire au vent. Invitez les autres témoins à s'éloigner,
- obéir aux consignes des services de secours.

Si vous entendez la sirène :

- se mettre à l'abri dans un bâtiment (confinement) ou quitter rapidement la zone (éloignement) mais surtout éviter de s'enfermer dans un véhicule,
- écouter la radio.

Après :

-si vous êtes confiné, les autorités ou la radio annonceront la fin de l'alerte. A partir de cet instant et seulement à partir de cet instant, aérer le local.



Ecoutez la radio



Rentrez rapidement dans un bâtiment



Fermez et calfeutrez les portes, fenêtres et ventilations



Ne fumez pas

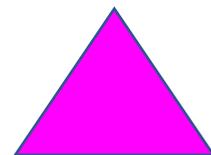


Ne pas chercher les enfants à l'école



Ne téléphonez pas sauf en cas d'urgence

Le risque industriel



Le risque industriel se caractérise par un accident se produisant sur un site industriel et pouvant entraîner des conséquences graves pour le personnel, les populations, les biens, l'environnement ou le milieu naturel.

Mertzwiller n'est pas concerné par ce risque, toutefois, plusieurs entreprises sur la commune peuvent présenter un risque lors d'un incendie ou d'une explosion.

Notamment l'entreprise BDR THERMEA situé rue de la Gare à Mertzwiller. Il s'agit d'une installation classée, NON SEVESO. L'entreprise TRANSMETAUX, également installation classée, est en fin d'exploitation.



QUE DEVEZ VOUS FAIRE EN CAS DE...

Inondation

- Gagner rapidement un point haut ou monter rapidement à l'étage
- Ecouter et suivre les consignes données à France Bleu Alsace (Fréquence 99.8 MHz)
- Fermer les portes et les fenêtres
- Couper le gaz et l'électricité
- Ne téléphoner qu'en cas d'urgence
- Ne pas aller chercher les enfants à l'école



Accident sur Transport Matières Dangereuses (TMD)

- Ecouter et suivre les consignes données à France Bleu Alsace (Fréquence 99.8 MHz)
- Fermer les portes et les fenêtres
- Rentrer dans le bâtiment le plus proche
- Si possible couper le gaz et l'électricité
- Ne pas aller chercher les enfants à l'école
- Ne téléphoner qu'en cas d'urgence
- Si nécessaire suivre la procédure de confinement



Evénements climatiques

- Ecouter et suivre les consignes données à France Bleu Alsace (Fréquence 99.8 MHz)
- Ne téléphoner qu'en cas d'urgence.
- Ne pas aller chercher les enfants à l'école.
- Préparer une éventuelle évacuation (vêtements chauds, médicaments et papiers personnels)
- En cas de tempête fermer portes, fenêtres et volets, renforcer les baies vitrées avec du ruban adhésif
- En cas de vent extrêmement violent se réfugier sous une table loin des façades exposées au vent
- En cas d'orage : débrancher les appareils électriques et les antennes de télévision. Evitez de téléphoner



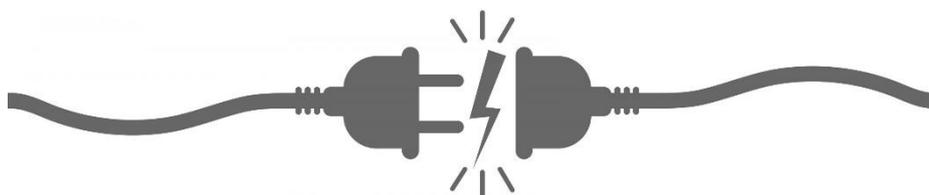
Pollution de l'eau

- Ne plus utiliser l'eau du robinet (boisson, lavage des mains, lavage des aliments...)
- Attendre les informations de la Mairie sur les points de distribution d'eau minérale
- Eviter toute utilisation non indispensable de l'eau



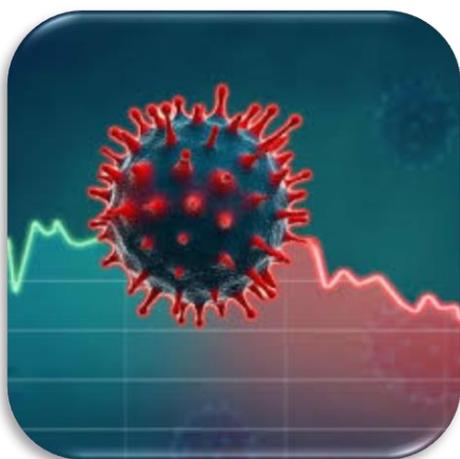
Coupure énergétique

- Prévenir les pompiers (18) et la Mairie en cas d'urgence vitale (assistance respiratoire...)
- Prévoir une éventuelle évacuation (vêtements, médicaments...)
- Ne pas utiliser de groupe électrogène dans un local fermé
- Attendre les informations précisant les prévisions de rétablissement de l'énergie : France Bleu Alsace (Fréquence 99.8 MHz), réseaux sociaux, site de la Commune



Pandémie grippale

- Eviter la propagation :
 - > par voie aérienne, c'est-à-dire la dissémination dans l'air du virus par l'intermédiaire de la toux, de l'éternuement ou les postillons
 - > par le contact rapproché avec une personne infectée (lorsqu'on l'embrasse, qu'on lui serre la main ou que l'on utilise les mêmes couverts que la personne malade),
 - > par le contact avec des objets touchés et donc contaminés par une personne malade (exemple : une poignée de porte)
- Ne pas envoyer les enfants à l'école
- Porter des masques



Canicule

- Limiter les exercices physiques
- Privilégier les endroits ombragés, rafraîchissez-vous, buvez de l'eau.
- Aérer les maisons la nuit et fermer portes, fenêtres et volets le jour
- Ne boire ni d'alcool ni de boisson trop sucrée
- Les sensations de crampes, de faiblesse, de fièvre peuvent faire penser au coup de chaleur.

Si à ces symptômes s'ajoutent nausées, maux de tête, agressivité, somnolence, soif intense, confusion, convulsions, perte de connaissance, **téléphonez impérativement au 15**

Quels sont les effets de la chaleur ?



Comment me protéger ?



Si vous voyez quelqu'un victime d'un malaise, de propos incohérents ou de fortes fièvres, **appelez le 15**.

ATTENTION

Je suis particulièrement concerné si je suis enceinte, si j'ai un bébé ou si je suis une personne âgée. Si je prends des médicaments : je demande conseil à mon médecin ou à mon pharmacien.

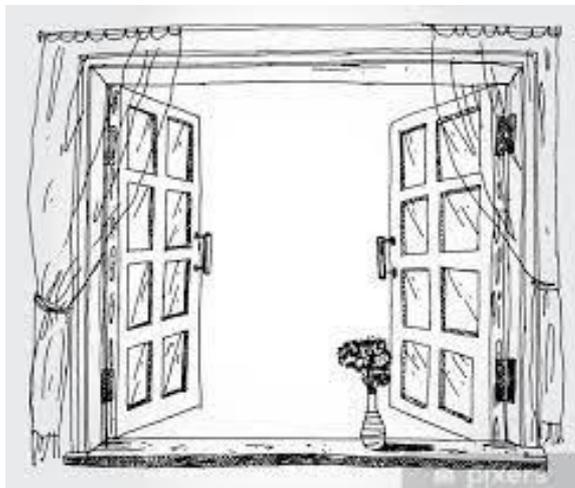
Procédure de confinement

- Fermer fenêtres et portes
- Fermer les volets si le local en est doté et que cela ne nécessite pas l'ouverture des fenêtres
- Stopper ventilation ou climatisation
- Réduire ou couper le chauffage
- Calfeutrer :
 - * en collant du ruban adhésif :
 - > sur les barrettes d'aération des fenêtres,
 - > autour des huisseries si celles-ci laissent passer l'air,
 - > sur les grilles de ventilation,
 - * en plaçant des serpillières ou linges mouillés en bas des portes.
- Se protéger si nécessaire des effets irritants du gaz en respirant à travers un linge mouillé
- Rincer la peau et les yeux en cas de picotement
- Eviter toute flamme ou source d'étincelles
- Préserver l'atmosphère des lieux de mise à l'abri

Procédure de déconfinement

La procédure ne doit être entreprise qu'après l'annonce officielle de fin d'alerte

- Ne pas sortir immédiatement
- Ouvrir les fenêtres et aérer les lieux de mise à l'abri
- Après une dizaine de minutes évacuer les lieux en évitant les lieux qui n'ont pas été aérés



Information sur le Signal National d'Alerte

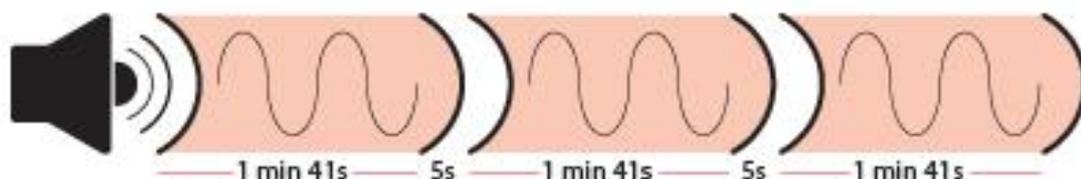
Le Signal National d'Alerte permet d'avertir les populations, de jour comme de nuit, d'un danger immédiat pour qu'elles prennent les mesures de sauvegarde appropriées. Il est diffusé par les 4 500 sirènes du Réseau National d'Alerte (RNA), hérité de la seconde guerre mondiale et conçu initialement pour alerter les populations d'une menace aérienne.

Les sirènes émettent un signal composé de :

trois séquences d'une minute 41 secondes, séparées par un silence de cinq secondes.

La fin de l'alerte est annoncée par un signal continu de 30 secondes.

Les essais de sirènes du réseau national d'alerte se déroulent le premier mercredi de chaque mois, à midi. Pour ne pas être confondu avec le signal d'alerte, ces sirènes d'essai ne durent qu'une minute.



VOTRE KIT D'URGENCE



Je prépare mon kit d'urgence 72h

Coupures d'électricité, de gaz et d'eau courante, routes impraticables : lorsqu'une catastrophe majeure survient, les premières 72 heures sont souvent les plus éprouvantes. Préparer un kit d'urgence 72h en amont permet alors de rester chez soi, dans l'attente des secours. Il peut également être utile en cas de départ précipité.

Ce kit d'urgence 72h doit être placé dans un endroit facile d'accès pour être récupéré le plus rapidement possible, tout en étant hors de portée de l'eau. Il ne faut par exemple pas le stocker dans une cave ou en sous-sol.

Une fois par an, il est essentiel de vérifier le contenu de ce kit, en particulier les dates de péremption des médicaments et des denrées, et remplacer les piles.

Quels éléments composent un kit d'urgence 72h ?

Eau potable en quantité (6L par personne en bouteilles), nourriture non périssable et ne nécessitant pas de cuisson, lampe de poche avec piles ou à dynamo, couteau de poche ou ouvre-boîte, bougies avec allumettes ou briquet, radio avec piles, trousse médicale de premiers secours, un double des clés, les photocopies des papiers d'identité, une batterie externe, de l'argent liquide, des vêtements chauds...

Numéros d'urgence

Numéro d'urgence 112

Sapeurs-pompiers 18

SAMU 15

Gendarmerie Nationale 17

Urgence SMS/personnes sourdes et
malentendantes 114

Mairie 03 88 90 30 02



Adresses utiles :

www.mertzwiller.fr

<https://vigilance.meteofrance.fr/fr>

www.radiofrance.fr

